

Observation n°75 du 08/04/2023

Monsieur Le Commissaire-enquêteur,

Je vous écris pour vous faire part de mon opposition au projet éolien sur la commune de Doussay (86140).

Je vous joins un article publié dans la presse régionale du 11 juillet 2022, dans lequel le préfet Jean-Marie Girier indique que 131 éoliennes sont déjà en service dans le département de la Vienne et que 175 autres mâts sont autorisés. La Vienne a donc déjà très largement contribué au déploiement des éoliennes et représente à elle seule 22 % de l'ensemble de la région Nouvelle- Aquitaine.

<https://www.centre-presse.fr/article-859015-.html>

Le préfet s'adressant aux maires dit prendre note de l'hostilité croissante des élus. Il indique qu'une réflexion est engagée au niveau régional en vue d'un rééquilibrage des parcs éoliens entre le nord et le sud de la région.

Pour cette raison, entre autres, je vous demande, Monsieur le Commissaire-enquêteur, d'émettre un avis défavorable au projet éolien de DOUSSAY.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Philippe GUINARD

Le chiffre, 131

le chiffre 11/07/2022 06:53 | Vienne

131 C'est le nombre d'éoliennes actuellement en activité dans la Vienne, chiffre rapporté par le préfet Jean-Marie Girier devant l'assemblée des maires, vendredi. 175 autres mâts font l'objet d'une autorisation, parfois contestée en justice, et 80 ont été refusés. Le préfet a pris note de l'hostilité croissante d'un certain nombre d'élus, notamment dans le sud de la Vienne. « La méthode des opérateurs n'a pas toujours été la bonne », a reconnu le préfet qui a indiqué qu'une réflexion était engagée au niveau régional en vue d'un rééquilibrage des parcs éoliens entre le nord et le sud de la région.